

MAIRIE DE VILLIERS-EN-BIÈRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Alain TRUCHON, Maire.

Présents : MM. TRUCHON, ROUX, DOTHÉE, HESSEMANS, CARATY, GUILLEMIN, DA MOTA CARVALHO
Mme DUSSART, Mme BEN YELLES ;

Représentée : Madame BURNICHON donne pouvoir à M. HESSEMANS

Absente : Madame RICHARD

Secrétaire de séance : M. DOTHÉE

Ouverture de la séance à 18H45 par Monsieur Alain TRUCHON, Maire.

Le compte-rendu du 05 avril 2022 est approuvé.

1. ARRÊT DE PROJET DU PLAN LOCAL URBANISME ET BILAN DE CONCERTATION

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal l'arrêt de Projet du Plan Local Urbanisme et bilan de concertation.

Pour : 10

Le Conseil vote POUR à l'unanimité .

2. DÉCISION MODIFICATIVE PORTANT SUR LA REPRISSE DES SUBVENTIONS DE DÉFENSE INCENDIE

DÉLIBERATION n° 2

DÉSIGNATION	DIMINUTION SUR CRÉDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CRÉDITS OUVERTS
D 13918 / AUTRES		500.00 €
TOTAL 040 / OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		500.00 €
D 21318 / AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	500.00 €	
TOTAL D 21 / IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500.00 €	
R 6419 / REMB RÉMUNÉRATIONS DE PERSONNEL	500.00 €	
TOTAL R 013 / ATTÉNUATIONS DE CHARGES	500.00 €	
R 777 SUBVENTIONS TRANSFÉRÉES AU RÉSULTAT		500.00 €
TOTAL R 042 / OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		500.00 €

Monsieur le Maire soumet la proposition de décision modificative relative à la défense incendie amortissable.

Vote pour 10
Le Conseil vote POUR à l'unanimité

3. PROPOSITION D'ASSURANCE DU MAINTIEN DES LOGEMENTS COMMUNAUX EN LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire propose :

- de déclarer la maison de l'entrée du Parc située rue de l'église ainsi que le logement situé au-dessus des écuries et proche des ateliers municipaux, également dans l'enceinte dudit Parc, comme logements communaux sociaux.
- de s'engager à louer les logements pour une durée minimale de 5 ans à partir de l'achèvement des travaux, à titre de résidence principale et avec un loyer inférieur au loyer de type intermédiaire de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) – ce loyer étant exprimé en euros par m² hors charges.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- de valider le projet de déclaration des 2 logements communaux en logements communaux sociaux avec loyers modérés pendant 5 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

Pour : 10
Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

4. DÉLIBÉRATION – PROPOSITION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

Monsieur le Maire propose :

- D'effectuer les travaux dans les 2 bâtiments communaux situés l'un au-dessus des Ecuries et l'autre à l'entrée du Parc – rue de l'église. Ces travaux de rénovation et de mise aux normes comprennent : les toitures, l'isolation intérieure et extérieure, la réfection des cuisines et salles de bains, l'électricité, les peintures ainsi que les travaux complémentaires nécessaires.
- De solliciter des subventions auprès du Parc Naturel du Gâtinais Français éligibles au titre du patrimoine bâti non classé et des économies d'énergie.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- De valider les projets relatifs aux réhabilitations et rénovations des deux bâtiments communaux sociaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'obtention des subventions auprès du Parc Naturel du Gâtinais Français.

Pour : 10
Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

5. DÉLIBÉRATION – PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS NON COMPLET soit 20 HEURES PAR SEMAINE (20/35ème)

Monsieur le Maire propose :

De créer un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet de 20H00 pour assurer les missions suivantes : Accompagnatrice pour les transports scolaires pour les enfants de la commune de Villiers-en-Bière, et nettoyage et entretien des bâtiments communaux et gestion des locations de salles.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide de valider le poste d'Adjoint Technique permanent à temps non complet de 20/35 ème.

Pour : 10

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

TOUR DE TABLE

Monsieur TRUCHON

- Signale que le projet de vidéo-protection à été validé par la Préfecture – il faut désormais procéder à la demande de subvention auprès de la Préfecture (DETR 2023).
- L'appel d'offres relatif aux travaux de la mairie est infructueux – il sera reconduit dans les prochains mois.
- Le repas du barbecue avec les habitants annulé est reporté au samedi 17 septembre 2022

Séance levée à 19H45

Vu par Nous, Maire de la commune de Villiers-en-Bière, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 01/08/2022

